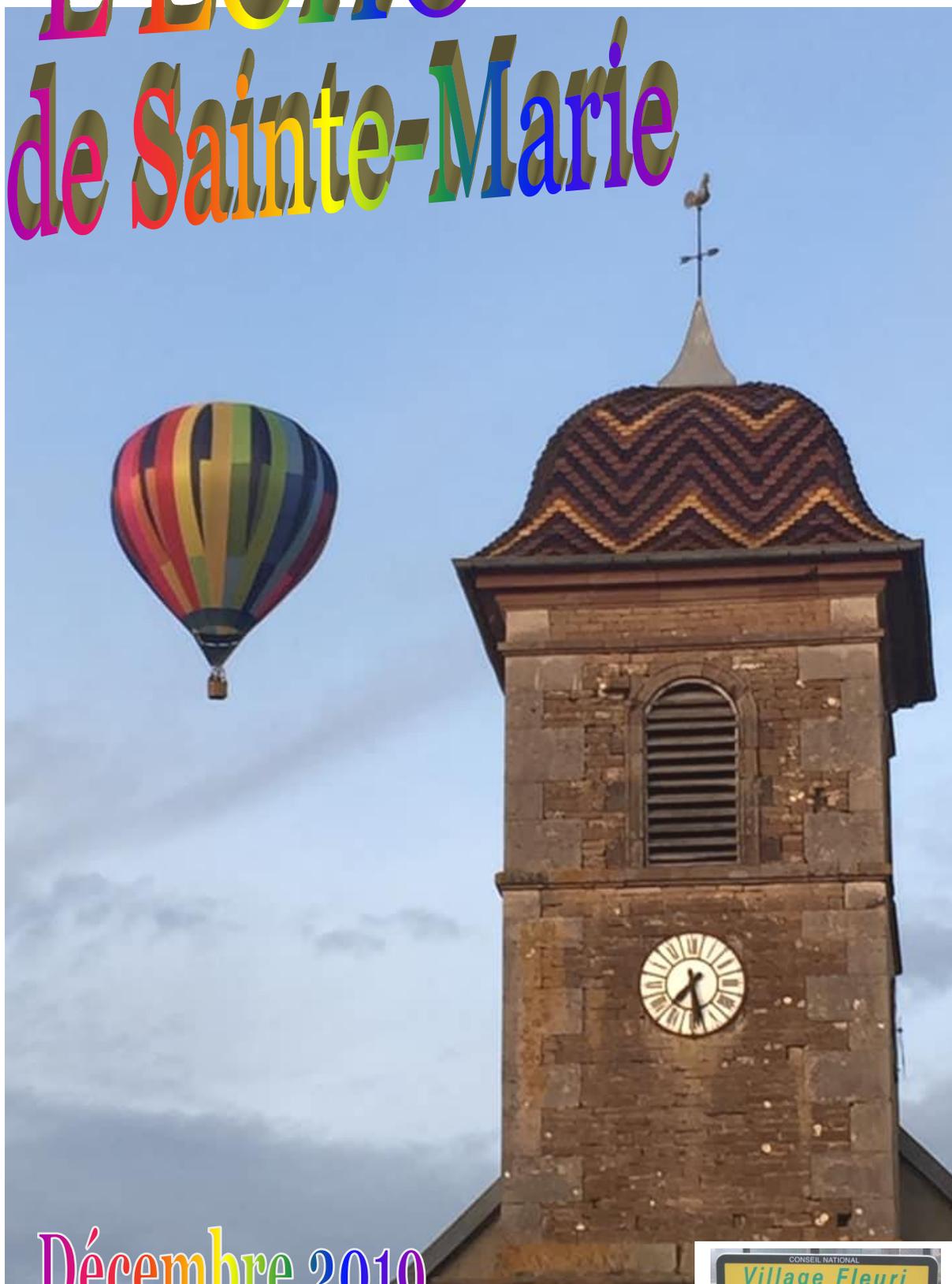


L'ECHO de Sainte-Marie



Décembre 2019





L'équipe municipale

vous présente

ses meilleurs vœux

pour l'année 2020 !



Sommaire

I. Le Maire et le Conseil Municipal : informations et bilan de l'année

- Le mot du Maire p 4
- Le Conseil Municipal..... p 5
- Le personnel communal..... p 5
- Rapports des commissions..... p 6
- Le concours des maisons fleuries p 10
- Les services de la mairie p 16
- Location des salles p 17
- Distillation, pressoir..... p 17
- Nous rappelons p 18

II. Vivre à Sainte-Marie

- Ordures ménagères, tri des déchets..... p 19
- Déchetterie intercommunale de Désandans p 21
- Investissements 2019 p 22
- Appel à la générosité..... p 23
- Les aînés.. p 23
- Les professionnels..... p 24
- Plan du village p 26
- Etat-Civil..... p 28
- Bien vivre à Sainte-Marie p 29
- Informations des administrations..... p 30
- Relais des assistantes maternelles – RAM p 31
- Mes démarches en ligne..... p 32
- SIVU de la Chauillère p 33
- Activité périscolaire p 36
- Les associations p 38
- Noël au Pays de Savoie..... p 51



Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

L'année 2019 se termine, ainsi que le mandat que vous avez bien voulu me confier en 2014.

Je voudrais profiter de notre revue annuelle «L'Echo» pour faire le point avec vous des évènements que nous avons vécus en 2019.

Notre intégration à PMA nous a permis de voir s'installer ou évoluer certains services. Je veux noter :

- le transport à la demande TAD'Y avec une augmentation des fréquences prévue début 2020,
- la mise en service du réseau Internet Haut Débit qui devrait passer en Très Haut Débit en 2022,
- le ramassage mécanisé des ordures ménagères,
- la prise en compte de notre Zone d'Activité avec le projet de mise en sécurité de l'accès à celle-ci.

Au niveau communal, je citerai principalement :

- la mise en place d'une aire de jeux sur le parvis du Pôle Enfance,
- la réfection du toit des garages de la salle du préau,
- le nettoyage du clocher et la reprise des escaliers d'accès au Temple,
- la remise en peinture de la Salle des Associations,
- la fin du programme Eclairage Public avec les économies substantielles sur notre facture électrique,
- les travaux relatifs à la voirie et à l'éclairage public du quartier de la Chauillère, qui doivent se terminer prochainement.

Je ne voudrais pas oublier l'ouverture du Pôle Enfance de la Chauillère qui comprend trois salles de classe et l'activité périscolaire. Ce projet porté par le SIVU de la Chauillère, qui associe six communes, a permis de regrouper sur un seul site toute l'activité scolaire, soit 170 élèves et le service périscolaire. Cette belle réalisation doit contribuer à l'attractivité de nos villages.

Au cours de l'année 2019, le Conseil Municipal a étudié et validé l'étude préalable d'aménagement de notre Centre Bourg, confiée à l'Agence D'Urbanisme. Ce projet qui doit apporter une nouvelle image de notre village devrait se développer au cours des années à venir.

L'année 2019, comme la précédente, a connu une sécheresse particulièrement sévère pour notre forêt. Les conséquences importantes sur son exploitation et surtout pour la mise en sécurité des usagers sont en cours de réflexion.

En 2019, la commune a accueilli 7 nouveaux foyers, nous leur souhaitons la bienvenue.

Notre tissu associatif se porte bien. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui participent d'une façon active à la vie de notre village.

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens, en mon nom et au nom de l'ensemble des élus qui m'accompagnent, je vous adresse mes meilleurs vœux, de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets.

Je voudrais également vous convier à la cérémonie des vœux qui se tiendra à la Salle des Associations le mercredi 22 janvier à 18h 30.

Le Maire, Philippe RINGENBACH



Le Conseil Municipal

Le maire et les adjoints :

Messieurs Philippe RINGENBACH (**Maire**), Denis GROSCLAUDE (**1^{er} adjoint**), Michel MARTIN (**2^{ème} adjoint**), Gérald GROSCLAUDE (**3^{ème} adjoint**).

Les conseillers :

Mesdames Claire EMONIN, Gaëlle GLAUSER, Geneviève GUERITTOT, Stéphanie VALLAT.
Messieurs Frédéric BIRINGER, Jean-Claude GEORGE, Gérard GLORIOD, Olivier PARROD.



(Conseillers ayant démissionnés : Madame Béatrice BRESSON et Messieurs Georges BOYER et Sébastien VIEILLE)

Le personnel communal

Administratif :

Secrétaires :

Harmony GUIHOT
Muriel JOLISSAINT
Laëtitia LIGLIOZZOLO



Technique :

Bâtiments / Espaces verts / Voirie :



Jean-Noël BOITEUX
Philippe PETITHORY



Rapport des commissions

Animation

Membres de la commission : M. MARTIN, G. GLAUSER, G. GUERITTOT, S. VALLAT.

Notre village recense 14 associations qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune, (voir page 38).

L'engagement associatif est un moyen de sortir de chez soi, de s'investir, de rencontrer des personnes. Tous les âges sont concernés.

Les associations de Sainte-Marie désirant une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens devront déposer en Mairie avant fin février 2020 un dossier de subvention dûment rempli disponible au secrétariat de Mairie ou sur le site internet <http://www.sainte-marie.fr>.

ATTENTION

Tous les dossiers de demande de subvention non effectués sur ce document ne seront pas examinés par la commission.

Pour 2019, le Conseil Municipal a accordé 80 € au Moto Club pour l'achat de coupes.

Aide sociale

Membres: Ph. RINGENBACH, G. GROSCLAUDE, G. GLAUSER, C. EMONIN, G. GUERITTOT, M. MANOUVRIER, C. WIEDERHOLD.

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la Mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission.

L'assistante sociale de notre secteur est **M^{me} Anaïs GARNERET**, joignable :

**A l'adresse : Antenne DIFS
10 bis, rue du Petit Chênois
25200 MONTBELIARD
Au téléphone : 03 81 90 72 00**



Présence Verte est une association proposant un service de téléassistance permettant aux abonnés le maintien à domicile.

Besoin de plus de sécurité, de sérénité ou d'attention ? Le Pack Activ'zen peut être complété par un ensemble d'options et de différents produits additionnels.

En raison du partenariat introduit par convention, les futurs abonnés résidant dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier : soit 15 € pris en charge par la Commune et 16 € offerts par Présence Verte Franche-Comté.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser en Mairie ou au n° indigo suivant : 0 825 004 116.



Bois – Agriculture

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, G. GROSCLAUDE.

Bilan provisoire de la forêt en 2019 (arrêté au 26 novembre 2019)



Bois fabriqué :

- 477,50 stères par les affouagistes,
- 31 stères + 23 stères* par le bûcheron, à prendre en forêt,
- 135 stères par le bûcheron, livrés chez les habitants.

	Dépenses HT	Recettes HT
Lots de dépressage		30,00 €
Façonnage des stères (à prendre en forêt)	*1 566,00 €	1 131,50 €
Façonnage des stères (à livrer chez l'habitant)	3 915,00 €	4 927,50 €
Livraison des stères	1 147,50 €	1 147,50 €
Recettes des stères des affouagistes		3 581,78 €
Abattage des grumes et chablis	3 211,00 €	
Débardage des grumes + câblage	2 126,20 €	
Vente des grumes		29 395,00 €
CVO, communes forestières, certification PEFC (pour 5 ans)	633,06 €	
Frais de garderie (reversés à l'ONF) payés en 2019	3 231,67 €	
Peinture pour marquage bois	149,05 €	
Fêtes et cérémonies	295,00 €	
Programme de travaux ONF 2019	6 751,35 €	
Excédent de fonctionnement 2018 reporté		12 999,18 €
TOTAL HT	23 025,83 €	53 212,46 €

**Le bûcheron a réalisé 23 stères de chêne, en plus, ils seront attribués en 2020.*

L'affouage 2019/2020



Prix du bois d'affouage pour 2020

- Bois façonné par les affouagistes : 10 € le stère (tous les arbres seront abattus par le bûcheron),
- Bois façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 39,95 € TTC le stère,
- Bois façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 49,30 € TTC le stère.



Conséquences de la sécheresse sur notre forêt

Suite à la sécheresse de ces dernières années, les arbres ont souffert, certains ont séché, ils sont fragilisés et deviennent cassants ou se déracinent.

Il en résulte un risque accru de chutes de branches ou d'arbres, en cas de vent violent, mais aussi par temps calme.

Le principal secteur concerné est au Mont, les autres secteurs sont un peu moins concernés.



Dans la forêt du Mont, le bûcheron coupera les arbres dangereux, (martelés par l'ONF) situés le long des chemins afin de sécuriser ceux-ci. Mais nous ne pourrons pas couper tous les arbres malades à l'intérieur des parcelles, le volume est trop important et les débouchés sont réduits. De nombreux hêtres malades, lorsqu'ils sont coupés, deviennent noirs après quelques jours ou après le sciage en planches ou madriers, ce qui les rend inutilisables pour du bois d'œuvre.

Après les travaux sur les chemins forestiers du Mont, l'accès à la forêt sera sécurisé uniquement sur les chemins mais fortement déconseillé à l'intérieur des parcelles.

Malgré tout, en cas de vent fort, évitez l'accès à la forêt pour promenade ou autre motif.





Bâtiments communaux

Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, D. GROSCLAUDE, F. BIRRINGER, G. GLORIOD, O. PARROD.

Accessibilité

Les travaux d'accessibilité de la mairie sont en cours, ils devraient débuter début 2020 ainsi que ceux de la salle du Préau.

Un accès plus adapté au Temple a été réalisé, avec la remise en état de l'escalier.

Vestiaires du stade

La rénovation des vestiaires du stade se poursuit, les travaux sont encore réalisés cette année par les bénévoles de l'Association Sportive Présentevillers Sainte-Marie, la commune finançant les fournitures.

Bâtiments communaux

Des travaux de remise en peinture ont été réalisés dans la salle des Associations (hall d'entrée, toilettes et salle).

La toiture des garages de la salle du Préau a été rénovée.

Le local commercial a été rénové afin d'accueillir les activités de naturopathie, magnétisme et d'hypnose ericksonienne.

Environnement – Fleurissement

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, G. GROSCLAUDE, O. PARROD.



Lors de la remise des labels des villes et villages fleuris organisée par la région Bourgogne - Franche-Comté, le 19 octobre 2019, à Arc-et-Senans, notre commune a maintenu son label « une fleur ».

Un bon de 100 € a été offert par la Région.

Nous remercions les bénévoles du village, les conseillers municipaux et leurs conjoints, les employés municipaux qui ont participé à la plantation et à l'entretien de nos fleurs.

Ces actions et initiatives de création de décors permettent de rendre notre village plus beau et plus attrayant, en outre, elles sont très bien perçues par les membres du jury départemental et régional des villages fleuris.

Le nombre de bénévoles participants à la plantation et l'entretien des fleurs intervient également dans la décision du jury.

C'est pourquoi, en 2020, nous continuerons à faire appel à votre participation nombreuse pour réaliser les plantations et l'entretien de nos massifs.





Concours des maisons fleuries

Nous vous rappelons le règlement du « CONCOURS DES MAISONS FLEURIES »



Article 1 – Toute habitation, maison particulière et / ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

Article 2 – La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d’inscription à la Mairie.

Article 3 – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

Article 4 – Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et / ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.

Article 5 – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

Article 6 – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades,
2°) Jardins – Espaces Verts.

Article 7 – Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

Article 8 – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l’esthétique de l’ensemble des aménagements,
- l’originalité.

Article 9 – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

Article 10 – Les conséquences d’intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

Article 11 – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend :

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d’horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la commission Environnement.

Le jury sillonne toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, en juillet mais le jour et l’heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu’ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2019.



C'est au cours d'une sympathique cérémonie que le Maire, les Adjointes et la commission ont tenu à les féliciter et à les récompenser.

Nous nous efforçons de fleurir notre village. Chaque printemps, massifs et jardinières se garnissent de fleurs diverses pour le plaisir des yeux.

Jardins – Espaces Verts

1^{er} prix

M. et Mme Roland PARROD

2^{ème} prix

Mme Monique BARAILLER et M. Patrick METTHEZ

3^{ème} prix

M. et Mme Jean-Claude LUKAS



Balcons – Façades

1^{er} prix

M. et Mme Claude SCHMALTZ

2^{ème} prix

M. et Mme Alain BOILLON

3^{ème} prix

M. et Mme Jean-Marie CLAVIER

Nous remercions les membres du jury (lauréats de l'année précédente et membres de la commission fleurissement) qui ont parcouru les rues du village pour noter les maisons et les espaces verts.



Aménagement du territoire

Membres de la commission : G. GROSCLAUDE, M. MARTIN, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, O. PARROD, C. EMONIN, G. GUERITTOT, F. BIRNINGER, B. BRESSON.

La commission a instruit au cours de l'année 2019 : 18 certificats d'urbanisme, 9 permis de construire, 20 déclarations préalables de travaux.

Nous vous rappelons que vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire pour toutes constructions (piscine, abri de jardin, garage..) de plus de 5m² ou modifications de votre maison (ravalement de façades, réfection de toiture, fenêtre de toit, balcon).

Dans la zone de protection des monuments historiques, toute construction quelle que soit sa taille doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

Nouveau

Maintenant, vous devez aussi déposer une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture ou d'une haie sur l'ensemble du territoire communal (article R.421-12 du code de l'urbanisme).

Les délais d'instruction

1 mois pour les déclarations préalables, 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir, 3 mois ou plus, pour les autres permis de construire ou permis d'aménager.

Un délai supplémentaire est observé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques (fontaine rue de Lougres).

Les Infos pratiques

- sur www.urbanisme.equipement.gouv.fr, vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur www.cadastre.gouv.fr, vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Limite de zone du PLU

Zones urbaines :



U

Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Equipements

Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics.



U Centre

Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.

Zones à urbaniser :



AU1

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération d'aménagement d'ensemble.



AU1 Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.



AU2

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du PLU.



Limite de secteurs du PLU

Zones agricoles :



A

Zone de protection agricole



Aa

Secteur de protection agricole non constructible

Zones naturelles :



N

Zone de protection naturelle

Autres prescriptions du PLU :

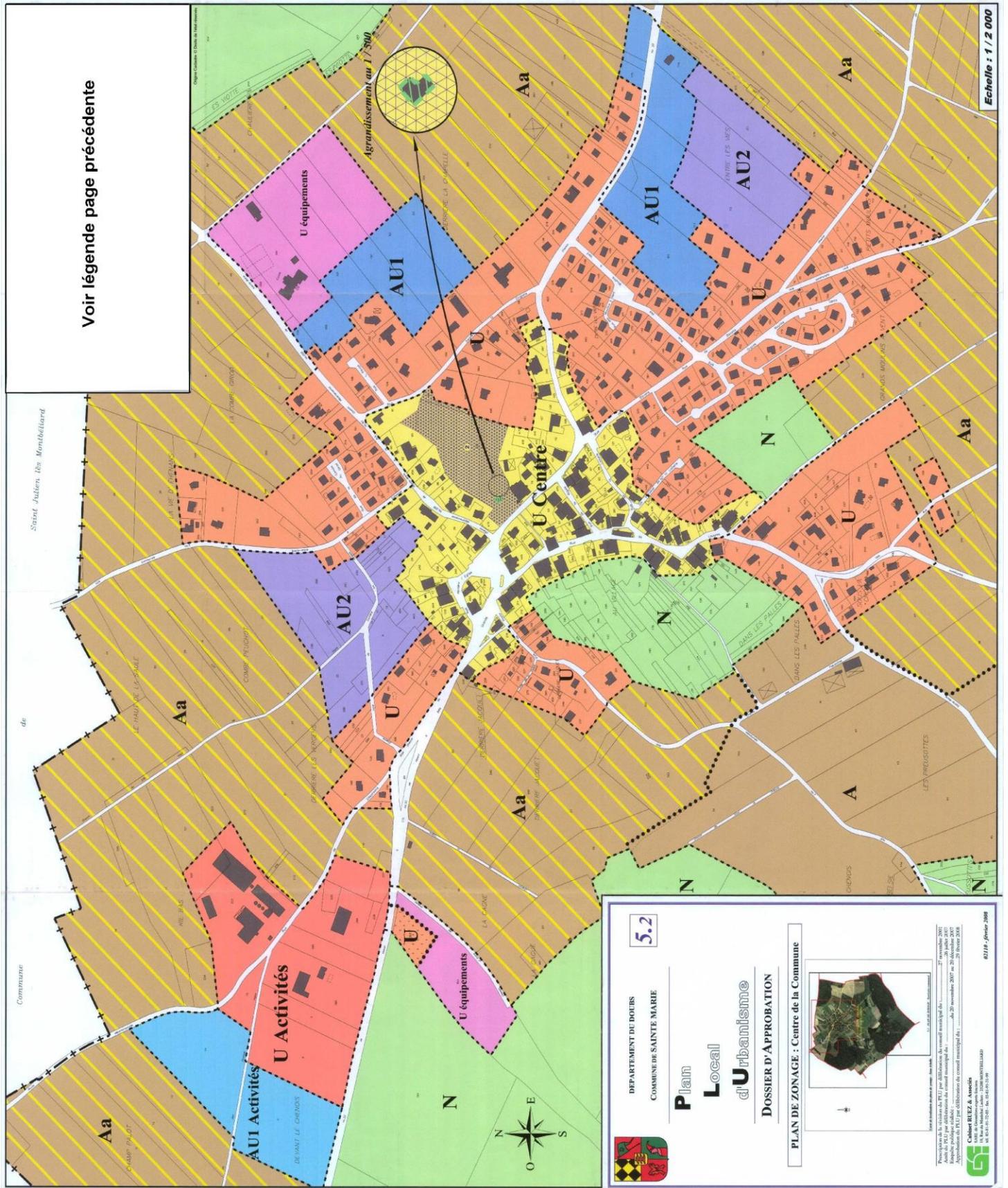


Emplacement réservé, au titre du b) de l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la construction de logements collectifs (sur une superficie approchée de 1.5 ha).

Dispositions relatives au paysage : (Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)



Elément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.



Voir légende page précédente



Voirie – Assainissement

Membres de la commission : M. MARTIN, B. BRESSON, F. BIRRINGER, G. GLAUSER, D. GROSCLAUDE, O. PARROD.

Rappel des coûts des énergies sur la commune

	2016	2017	2018
Eclairage public	12 413 €	12 916 €	12 274 €
Electricité bâtiments	7 489 €	7 785 €	7 745 €
Eau Bâtiments	1 483 €	1 354 €	1 697 €
Fioul Mairie et garages	6 434 €	8 199 €	6 600 €
Total :	27 819 €	30 254 €	28 316 €

Travaux 2019 réalisés

- Abaissement de la puissance sur l'éclairage public (de 150 W à 35 W) :
 - Rue de Bavans 13 luminaires
 - Rue de la Chauillère 4 luminaires
- Coût total avant subvention: 6 278 € HT,
- Réfection trottoir rue de Saint-Julien (5 053 € HT),
- Passage balayeuse dans les rues du village (867 € HT),
- Signalisation horizontale voirie (bandes blanches 2 000 € HT),
- Signalisation Village (380 € HT).



Radars pédagogiques



Les relevés des radars pédagogiques sont consultables sur le site de la commune : <http://www.sainte-marie.fr> / Rubrique « les commissions » / Voirie.

Leur batterie a été changée pour un montant de 220 € HT.

Sécurité :

- Veillez à ce que la végétation de vos propriétés n'empiète pas sur le domaine public (trottoirs) et ne cache pas la visibilité aux intersections de rues, ainsi que le passage des piétons, sans oublier le stationnement sur les trottoirs et dégager l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leur utilisation.
- Nous vous rappelons que pour toute utilisation temporaire du domaine public (terrain, trottoir, etc...) pour stocker ou entreposer des matériaux (gravas, stères de bois, etc...) une demande d'autorisation doit être faite au secrétariat de Mairie.



Transport à la demande



• Sur réservation au 03 81 36 70 00

Sur un simple appel, tad'Y met à votre disposition un service de transport personnalisé, tout confort à bord de petits véhicules du lundi au samedi hors jours fériés.

Comment cela fonctionne ?

En fonction des services disponibles sur www.evolity.fr ou en téléphonant au **03 81 36 70 00**, choisissez votre heure de départ au point d'arrêt qui vous convient.

- Appelez le 03 81 36 70 00 (appel non surtaxé) au plus tard deux heures avant votre départ pour réserver votre trajet
- Notez qu'il est possible de faire **une réservation sur plusieurs jours**. Pour vos réservations, nos conseillers clientèle sont à votre écoute du lundi au samedi de 7h à 19h.
- Le jour J, **un véhicule sera présent à l'arrêt de bus près de l'épicerie et à l'heure dite** pour vous conduire au point de destination de votre service tad'Y.
- Ce service est **ouvert à tous les titres de transport**, pass voyages comme abonnements.
- Consultez régulièrement notre **site Internet [evolity.fr](http://www.evolity.fr)** et tenez-vous informé des nouveautés et des horaires !

Renseignements :

- **Service clients** : 03 81 36 70 00 (Du lundi au vendredi de 7h à 19h),
- **Site Internet** : www.evolity.fr,
- **Facebook** : EvolitY Pays de Montbéliard,
- **Twitter** : @EvolitY_Actu,
- **2 points de vente, de conseil et d'accueil** :
 - **Montbéliard**
Gare SNCF - Place du Général de Gaulle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.
 - **Audincourt**
2 rue Duvernoy (arrêt Briand)
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.





Les services de la mairie



☎ : 03 81 93 41 45
Mail : mairie.saintemarie25@orange.fr
www.sainte-marie.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- ✓ Mardi de 15h à 18h
- ✓ Jeudi de 9h à 11h30 et de 16h à 18h
- ✓ Samedi de 8h30 à 11h30

Les permanences

Un Adjoint
Mardi de 17h à 18h

Monsieur le Maire
Jeudi de 16h à 18h
Samedi de 9h30 à 11h30

Le site internet www.saint-marie.fr et 12 panneaux d'affichage sur la commune sont destinés à vous donner des informations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les consulter.

Location des salles

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020

SALLE DU PRÉAU

La salle du Préau est réservée **uniquement** aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à **caractère familial**.



Réservation en Mairie :

Le week-end et jour férié : 65 euros
La journée (en semaine) : 40 euros
Pièces à fournir : pièce d'identité et attestation d'assurance



SALLE DES ASSOCIATIONS



	Habitants du village*	Habitants extérieurs
Banquets (repas, mariage, baptême...)	160 €	550 €
Jour supplémentaire (hors période scolaire)	70 €	110 €
Apéritif	80 €	200 €
Séminaire	70 €	150 €

*Tarif habitants du village : **uniquement**, en vue **d'une fête familiale strictement personnelle**, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

	Associations communales	Associations extérieures
Souper dansant	Gratuit après accord du CM	360 € après accord du CM
Spectacle	Gratuit après accord du CM	360 € après accord du CM

La location de la salle pour Nouvel An est exclusivement réservée aux associations du village.

Participation électricité

Tarif jour : 0,20 € / kwh

Tarif nuit : 0,15 € / kwh

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance,
- un chèque d'avance d'un montant égal à la moitié du coût de la location, Ce chèque sera encaissé tout de suite,
- un chèque de caution de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du Code Général des Impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. Les distillations sont permises, tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant.

Le pressoir reste à la disposition des habitants du village.

Contactez Mme Hélène PRIER au 03 81 93 56 88, pour les disponibilités.

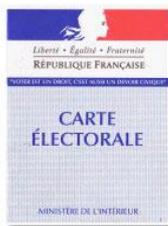
Tarifs :

Distillation : 15 € la journée Pressoir : 20 € la journée



Nous rappelons

Inscription sur les listes électorales



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique. Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite, soit au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le **vendredi 7 février 2020**.

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).

Changement de domicile



Si vous êtes nouveau ou nouvelle résidente à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie avec :

- votre carte nationale d'identité,
- votre livret de famille.

Pièces d'identité



Depuis le **mercredi 22 mars 2017**, de nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et reste gratuite (sauf cas de perte ou vol comme c'est déjà le cas).

L'utilisateur doit désormais s'adresser à l'une des communes de son choix, équipée d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité.

En effet, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont instruites selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Le recueil de cette demande de titre s'effectue au moyen de dispositifs spécifiques appelés « Dispositifs de Recueil » (DR) qui permettent notamment de **collecter les empreintes numérisées du demandeur**.

Avec ces nouvelles dispositions, les habitants du village doivent aller dans l'une des 25 communes équipées (Montbéliard, l'Isle-Sur-Le-Doubs, Valentigney, Audincourt, Etupes ...).

Retrouvez les coordonnées des 25 communes équipées pour le Doubs sur <https://ants.gouv.fr>.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le site www.service-public.fr. Il faudra ensuite vous rendre dans l'une de ces Mairies pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.



Memo

POMPIERS	☎ 18	} 112 depuis un portable
SAMU	☎ 15	
PERCEPTION	☎ 03 81 31 11 99	
SOUS PREFECTURE	☎ 03 70 07 61 00	
VEOLIA EAU	☎ 08 10 00 07 77	
ECOLE	☎ 03 81 93 12 67	
PÉRISCOLAIRE	☎ 03 81 30 08 48	
CRECHE	☎ 03 81 36 50 85	
GENDARMERIE (Bavans)	☎ 03 81 96 26 31	



Ordures ménagères, tri des déchets

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu **chaque jeudi matin, déposez vos ordures avant 5 heures, même les jours fériés, sauf information de la Mairie aux panneaux d'affichage.**

Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons... Les poubelles doivent avoir le couvercle fermé.

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer **si celui-ci a été déclaré en Mairie avant l'établissement de la facturation faite par les services de PMA.**

Montant de la redevance pour le 1^{er} semestre 2019

	Foyer avec 1 personne	Foyer avec 2 personnes	Foyer avec 3 personnes	Foyer avec 4 personnes	Résidences secondaires (forfait 2 personnes)
Part fixe	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Part habitant	29 €	58 €	87 €	116 €	58 €
TOTAL	44 €	73 €	102 €	131 €	73 €

Tri des déchets

Points R

Deux points R sont à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey et près de la salle des Associations. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicité, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes d'aérosols.

Depuis avril 2019, vous pouvez y déposer une nouvelle famille d'emballages plastique (barquettes de viande, pots de yaourt, pots de crème, plastiques d'emballage...)

Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères ou ses encombrants sous peine de poursuite.

La vaisselle cassée en faïence ou porcelaine, les couches culottes (nous en trouvons très souvent !) sont à mettre uniquement dans vos poubelles.

Résultats de la collecte bennes « point R » pour l'année 2017 :

- Flaconnage : 9,153 tonnes,
- Verre : 32,624 tonnes,
- Carton : 10,716 tonnes,
- Papier : 18,985 tonnes.

} **TOTAL : 71,478 tonnes**



Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »

Pour le recyclage des seringues, des boîtes de récupération sont disponibles en pharmacie qui se chargera de les recycler. Merci de ne pas les jeter dans les ordures ménagères ou au point R.



Règles et astuces pour un tri facile

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles, faire barrière à la pollution, tout en réalisant des économies, cela diminue le poids des ordures ménagères dont les coûts de ramassage et traitement sont beaucoup plus élevés.

Dans la benne à cartons, vous pouvez mettre :



- tous les cartons, découpés en plaques ou aplatis,
- les boîtes de gâteaux, de céréales et autres en boîtes en carton, également découpés en plaques ou aplatis.

Dans la benne à papiers, vous y déposez :

- tous les journaux, les revues, publicités débarrassés de leur film plastique,
- les déchets et chutes de papier peint doivent être déposés à la déchetterie.

Dans la benne à plastiques, vous y mettez :

- les bouteilles en plastique d'eau, de liquide vaisselle, de shampooing, de gel douche, d'huile et autres flacons en plastique,
- les briques de lait, de jus de fruits, de soupe,
- les cannettes en aluminium, les bombes aérosol vides,
- les boîtes de conserve, les couvercles métalliques de conserves.
- les barquettes de viande, les pots de yaourt, les pots de crème, les plastiques d'emballage.



Dans la benne à verre, vous déposerez :



- les bouteilles et canettes en verre,
- les bocaux en verre.

Ne pas y mettre la vaisselle : Porcelaine et faïence qui ne se recyclent pas, ni les couvercles métalliques des bocaux qui peuvent être mis dans la benne à plastiques,

Astuce n°1 : Vous pouvez laisser les bouchons des flacons, c'est plus propre dans les bennes.



Astuce n°2 : Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Astuce n°3 : Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.



Déchetterie intercommunale de Désandans

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la déchetterie est gérée par le SITEVOM, organisme de gestion de Haute-Saône, PMA, qui a maintenant la compétence, a signé une convention, vous avez donc toujours accès à celle-ci.

Les horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

- du 1^{er} avril au 31 octobre : 9h00-12h00 et 13h30-18h00,
- du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Les déchets acceptés

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés),
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1,50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac),
- Déchets d'emballages (Point R).

Les déchets interdits

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

Rappel : Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt...

Sont concernés principalement les déchets verts.

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

Civisme et logique doivent primer sur facilité ! Merci.



Investissements 2019

Achat de matériel





Appel à la générosité



Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2019, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de **3 448 €**.

Nous remercions les généreux donateurs et les collecteurs.

Bleuets de France



Remerciements aux habitants de la commune qui ont participé, lors de la commémoration du 11 novembre 2019, à la collecte des Bleuets de France.

Le montant collecté est de **98,55 €**.

Opération brioches



Cette année, l'opération brioches s'est déroulée du 1er au 07 avril 2019.

La collecte, réalisée au profit de l'Adapei du Doubs, sous la coordination de Madame Martine CHAVEY, est de **1 405,02 €**.

Les dons récoltés pour 2019 serviront à participer à la mise en place d'activités sportives et à contribuer au développement d'activités culturelles.

Remerciements aux généreux donateurs ainsi qu'aux collecteurs !

Opération entraide

Pour la Vallée du Rupt qui regroupe les 13 villages suivants : Aibre, Allondans, Arcey, Désandans, Dung, Echenans, Issans, Le Vernoy, Présentevillers, Raynans, Sainte-Marie, Saint-Julien et Semondans, la collecte a rapporté **4 985,48 €** et **738 kg** de denrées alimentaires.

La somme récoltée à Sainte-Marie s'élève à **1 142,97 €**.

Merci encore aux généreux donateurs et aux valeureux collecteurs !

La prochaine opération ENTRAIDE aura lieu le samedi 1^{er} février 2020. Les personnes qui veulent donner un peu de leur temps peuvent joindre, Madame Martine CHAVEY, 7 rue Derrière la Chapelle au 03 81 93 50 22.

Merci d'avance !

Un grand merci à celles et ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.

Les aînés



A l'occasion des fêtes de fin d'année, les membres du Conseil Municipal et du CCAS ont proposé aux personnes âgées de 69 ans révolus le choix entre un colis livré ou à venir chercher en Mairie ou une invitation au repas qui a eu lieu **le samedi 7 décembre 2019**, à la salle des Associations.



Les professionnels

Artisans

GARAGE POUEY MIDANETTE

Garage auto
5, rue de Désandans
☎ : 03 81 93 10 62



COIFFURE A DOMICILE

Nathalie : coiffeuse, styliste, visagiste
☎ : 06 60 03 24 28



EURL TRC 25

Récupération ferraille - terrassement
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53

L'INSTANT PRÉSENT

Esthétique - beauté
7 ter, rue de la Laiterie
☎ : 03 63 38 56 62



SALON NATHALIE

Coiffure
7, rue de la Laiterie
☎ : 03 81 93 12 32



shutterstock.com • 1168384681

MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation
Emmanuel BOITEUX
3, rue de la Rigole
☎ : 06 81 54 21 35 / 03 81 90 09 51

SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie
3, rue de Saint-Julien
☎ : 06 61 40 87 02



PINTO Florian

Mécanique garage Auto / Moto
1, Grande Rue
☎ : 06 65 72 31 47



LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie
1, rue de la Laiterie
☎ : 06 60 13 98 53

RAIDRON DAMIEN ELECTRICITE

Tous travaux d'électricité
7, rue de Lougres
☎ : 07 88 34 80 34



3P Eric RUPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture
aménagement de combles
26, rue de Lougres
☎ : 06 48 30 05 61



alamy stock photo

Commerçants

EPICERIE DE LA VALLEE DU RUPT

16, Grande Rue
☎ : 03 81 36 59 88



Relais Postal





Entreprises

COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE GAMM'VERT

Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 51 05



SOS CAFÉS

Hervé SILVANT
Distribution Automatique
Gestion – vente – location – dépôt gratuit
☎ : 06 89 26 11 90
soscafe@gmail.com



FLUBACKER PAYSAGE

Paysagiste
Rue de Désandans
☎ : 03 81 93 47 97



RIGOULOT SARL

Pompes funèbres – Funérarium
7, rue Derrière la Chapelle
☎ : 03 81 93 52 78

TRANSPORTS CORDIER

3, rue de Désandans
☎ : 03 81 31 12 45



ELUDINE

Marine MAGNIN
Communication et Événementiel
10, rue de Lougres
☎ : 06 72 43 12 59
Eludine25@gmail.com



Services

INFIRMIERES

Marie-Laure CUNIN
Vanessa RENAUD
8, Grande Rue
☎ : 03 81 93 52 59



V.F.S.E.

Service d'aide à la personne
3 rue Derrière l'Eglise
☎ : 03 81 97 39 84



NATUROPATHIE, MAGNÉTISME, HYPNOSE, ERICKSONIENNE

Magali BOILLOT
8 Grande Rue
☎ : 06 72 69 59 99



TAXI DE LA VALLEE DU RUPT

Jean-François ROUGIER
Transports privés et malades assis
12, rue de Lougres
☎ : 03 81 93 57 8



CRÈCHE NID'ANGES

5, rue de la Chauillère
☎ : 03 81 36 50 85
contact.creche25@free.fr





Plan du village

Pièce jointe





Etat-Civil

Avec l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, la commune, comme toutes les structures publiques ou privées, est dans l'obligation de garantir la sécurité des données personnelles des citoyens.



Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de message de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, **les personnes concernées ont donné leur accord** à ce message personnalisé ou à cette publication.

C'est pourquoi la municipalité a fait le choix, à partir de cette année, de ne plus publier les données personnelles des administrés.

SAINTE-MARIE



2 mariages



1 naissance



6 décès

Nous souhaitons la bienvenue aux 15 nouveaux habitants qui représentent 7 foyers.

Bienvenue !



Bien vivre à Sainte-Marie

Moi et mes voisins

Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :

BRUIT de voisinage



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30,

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux bruyants, **chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise**, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits :**

Tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30,

Toute la journée des dimanches et jours fériés.

Je joue du piano, de la guitare ... raisonnablement. Je me mets à la place de mon voisin qui m'entend faire mes gammes toute la journée !

Mes déchets végétaux



Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet. Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.

Ma boîte aux lettres



Où la poser ?

- à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
- le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m,
- le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque.

Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

Mes arbres et mes haies le long de la voie publique



L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal, la limitation est fixée par le P.L.U.

Dans les virages : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

Chemin départemental ou une voie communale : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

La neige



Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident), que la neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

Moi et mon chien



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Si vous trouvez un chien abandonné ou errant, adressez-vous à la Mairie.

Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique ainsi que sur les aires de retournement est formellement interdit. Tout stationnement gênant la visibilité et la sécurité peut faire l'objet d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire.

Mon stationnement



Informations des administrations

La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'expéditeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.

Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

Dans le cas d'une erreur de destinataire, merci de rendre le courrier à votre facteur.



LA POSTE

La Sous-Préfecture

Depuis le 17 octobre 2016, la Sous-Préfecture de Montbéliard a changé d'adresse.

Elle vous accueille à l'adresse suivante :

43, avenue du Maréchal Joffre

BP 247

25 204 Montbéliard cedex

Horaires d'ouverture au public :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré le mardi après-midi au 03 70 07 61 00

Enquête sur le débit internet



Nous vous informons que PMA a mis en ligne une enquête relative au débit internet.

Vous pouvez accéder à l'outil d'analyse des débits internet en recopiant le lien ci-dessous dans votre navigateur :

<http://debit.agglo-montbeliard.fr/>

Nous vous remercions de prendre quelques minutes de votre temps pour participer à cette enquête. Ceci permettra à PMA d'avoir des informations sur la performance du réseau internet et d'intervenir auprès des opérateurs en cas d'incidents.

Ce lien vous permet également de suivre votre débit internet.



Le Relais des Assistantes Maternelles - RAM



Le Relais Petite Enfance s'adresse aux familles en recherche d'un mode de garde et employant une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, et donc à ces professionnels de l'accueil individuel.

Le Relais Petite Enfance a pour missions

- d'informer sur les divers modes de garde,
- de guider la relation employeur – salarié,
- de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile,
- enfin d'accompagner la parentalité, d'offrir des temps de socialisation aux tout-petits.

Il intervient sur les communes d'Allondans, Bart, Bavans, Berche, Colombier-Fontaine, Courcelles-lès-Montbéliard, Dampierre-sur-le-Doubs, Echenans, Etouvans, Lougres, Issans, Raynans, Saint-Julien- lès Montbéliard, Sainte-Marie, Semondans, Villars-sous-ECOT et Voujeaucourt.

Afin de remplir ses missions le Relais met en place différentes actions.

Le RELAIS PETITE ENFANCE communique avec les assistantes maternelles et les familles par le biais d'un journal d'informations bimestriel mis à disposition dans chaque Mairie.

Pour toute information, le relais est joignable au 06 31 13 22 61 ou encore à rpe@voujeaucourt.fr .

Une permanence est assurée le premier mercredi du mois à Sainte-Marie de 9h à 12h.

PERMANENCES

Mardi

- de 9h à 11h à **Bavans**, 4 rue de l'étoile,
- de 13h30 à 17h à **Voujeaucourt**, Mairie,

Mercredi de 9h à 12h

- 1^{er} mercredi du mois à **Sainte-Marie**, Salle du Préau,
- les autres mercredis à **Voujeaucourt**, Mairie.

Jeudi de 14h à 16h

- 1^{er} jeudi du mois à **Colombier-Fontaine**, Mairie,
- les autres jeudis à **Voujeaucourt**, Mairie,

Vendredi de 13h30 à 16h à Voujeaucourt, Mairie.

Prise de rendez-vous possible en dehors de ces horaires.

Accueil téléphonique, les lundis de 14h à 16h.

INFO'MAG du Relais Petite Enfance

N° 59
Novembre – décembre 2019

Résumé :
L'Info'Mag est à votre disposition si vous avez un rendez-vous de permanence à participer le 20/11 ou si vous avez une question à poser le samedi 10 novembre, un rendez-vous spécialisé avec ou sans public et les autres membres du relais. Vous pouvez également contacter...

Deux rendez-vous sont prévus à l'heure :

- Le 20 novembre pour rencontrer le Relais Petite Enfance et lui faire part de vos questions pour les instances du particulier (rpe).
- Le 10 novembre, un rendez-vous sur le thème du rendez-vous particulier.

A votre service,
Karine Tardivel
rpe@voujeaucourt.fr
06.31.13.22.61

Le Relais Petite Enfance sera fermé

Mardi 5 novembre, après midi
Vendredi 15 novembre
Jeudi 21 novembre
Mardi 27 novembre
Jeudi 19 décembre, après midi
Vendredi de Noël

Permanence du Relais à
Sainte-Marie
Mercredi 8 nov. de 9h à 12h
De 14h à 16h

Permanence au Palais de
Colombier-Fontaine
Jeudi 7 nov. de 14h à 16h

PERMANENCES

<p>Mardi de 9h à 11h à Bavans, 4 rue de l'étoile, de 13h30 à 17h à Voujeaucourt, mairie</p> <p>Mercredi de 9h à 12h 1^{er} mercredi du mois à Sainte-Marie, mairie 5 autres mercredis à Voujeaucourt, mairie</p> <p>Jeudi de 14h à 16h 1^{er} jeudi du mois à Colombier-Fontaine, mairie 5 autres jeudis à Voujeaucourt, mairie</p> <p>Vendredi de 13h30 à 16h à Voujeaucourt, mairie</p>	<p>Titre de permanence et certificat de permanence</p> <p>Accueil téléphonique les lundis de 14h à 16h</p>
---	--



Mes démarches en ligne

La carte grise, le permis de conduire à portée de clic !!

Du nouveau dans vos démarches, vous pouvez désormais effectuer vos demandes liées au certificat d'immatriculation et au permis de conduire sans vous rendre au guichet de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.

Pour se faire vous devez vous rendre sur :



<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

#Simplification

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES ! la carte d'identité

MODE D'EMPLOI

- Je vais sur www.ants.gouv.fr → réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité
- Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
- Je remplis le formulaire en ligne
- Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
- Je rassemble les pièces de mon dossier
- Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil
- Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
- Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS
- Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

MES DÉMARCHES à portée de clic!

Vous pouvez trouver le détail des étapes sur notre site internet www.sainte-marie.fr dans l'encadré « sites amis ».



SIVU de la Chaulière

Présentation du RPI

Répartition par classe (effectifs 2019-2020) :

	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme BONNOT	CP Mme JACQUES	CE1 Mme DESFOSSÉZ	CE2 M. PASTEUR	CM1 – CM2 Mme REVIRIOT	CM2 M. CHEVRIE	
Effectifs	13 + 10	3+ 23	25	27	23	18 + 5	24	
Total par classe	23	26	25	27	23	23	24	
Total école								171

Répartition par niveau et par village :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Echenans	1	3	2	4	3	1	4	3	21
Issans	0	0	0	2	2	4	1	2	11
Raynans	3	4	10	2	9	4	5	4	41
Semondans	2	0	1	4	1	2	2	6	18
St-Julien	1	0	2	1	0	3	1	2	10
Ste-Marie	6	3	7	10	12	8	5	10	61
Autres	0	3	1	2	0	1	0	2	9

Les horaires :

Le matin :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30.

L'aide personnalisée se fait le jeudi et le vendredi de 8h – 8h30.

L'après-midi :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 à 16h30.



Vacances scolaires 2019-2020

Noël : du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020.

Hiver : du samedi 22 février 2020 au dimanche 8 mars 2020.

Printemps : du samedi 18 avril 2020 au dimanche 3 mai 2020.

Pont de l'ascension : du jeudi 21 mai 2020 au dimanche 24 mai 2020

Été : à partir du samedi 4 juillet 2020.





Classe de CM1 - CM2



Les 24 élèves de CM1/CM2 de l'école de Raynans ont participé à l'opération « Parlement des enfants ». Ils ont eu la chance de recevoir dans leur classe le député de notre circonscription, M. SOMMER. Ils avaient préparé un questionnaire sur le rôle d'un député et son travail à l'Assemblée Nationale. A l'issue de leurs échanges, ils ont préparé une proposition de Loi sur le thème « Du bon usage du numérique ».



Au mois de juin, toute la classe s'est rendue à Paris afin de visiter le Palais Bourbon au côté de notre député. Les déplacements se sont faits en TGV pour se rendre à Paris et en bateau mouche. Tout le monde a pique-niqué dans le jardin des Tuileries.



Par ailleurs, depuis le début d'année, les élèves ont participé à un projet de danse contemporaine. Une danseuse professionnelle est intervenue 16 heures auprès des enfants. Au mois de mai, les élèves se sont rendus à la Maison du Peuple à Belfort où ils ont eu l'occasion de monter sur scène et interpréter la chorégraphie qu'ils avaient apprise.

Pour finir, les élèves ont participé au projet « Livre élu 2018-2019 ».

Ils ont lu une vingtaine de livres durant l'année scolaire, puis ont choisi l'ouvrage qu'ils avaient préféré et pour finir ils ont produit 2 affiches qui ont été présentées lors de l'exposition à la médiathèque de Montbéliard.



Classe de CE2

Animation scientifique CE2 septembre 2019

Boris coq, animateur de la Maison de la Nature de Brussey
Cycle de 4 séances autour de la biodiversité des milieux naturels (y compris aquatiques).



Observations : oiseaux des étangs, petits mammifères et insectes.
Utilisation de jumelles, lunettes d'observation.



Classement des espèces observées, récupérées dans les épuisettes (fond de l'étang)
Identification à l'aide de planches illustrées.

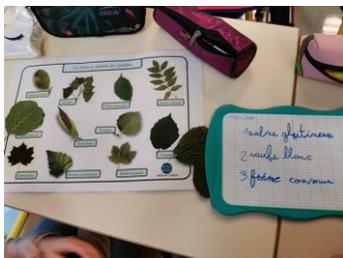


Déduction faite par rapport aux années passées : certaines espèces moins présentes ce qui pose la question de la dégradation de la qualité des eaux stagnantes.

Remarques sur les oiseaux de l'étang : foulque macroule, héron, canard colvert et sa femelle, martin-pêcheur (observé furtivement)



Ecoute des chants d'oiseaux et reconnaissance du pic noir, du geai, etc...



Noël de l'école

Le Père-Noël, lui est passé à l'école le jeudi 19 décembre 2019 pour offrir à chaque élève un sachet de friandises.





Périscolaire

www.leolagrange-sainte-marie.org



Pour toute nouvelle inscription, vous pouvez prendre rendez-vous avec la Directrice, Mme ASSELIN Sylvie, en la contactant au :

03 81 30 08 48 / 06 30 79 59 76 ou par mail : sylvie.asselin@leolagrange.org.

Les inscriptions se font au plus tard le mardi, pour la semaine suivante.

L'inscription de l'enfant prend effet dès le retour du dossier d'inscription complet, la fiche sanitaire est indispensable.

Horaires du Périscolaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- Le matin de 7h30 à 8h30,
- Le midi de 11h30 à 13h30,
- Le soir de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30.

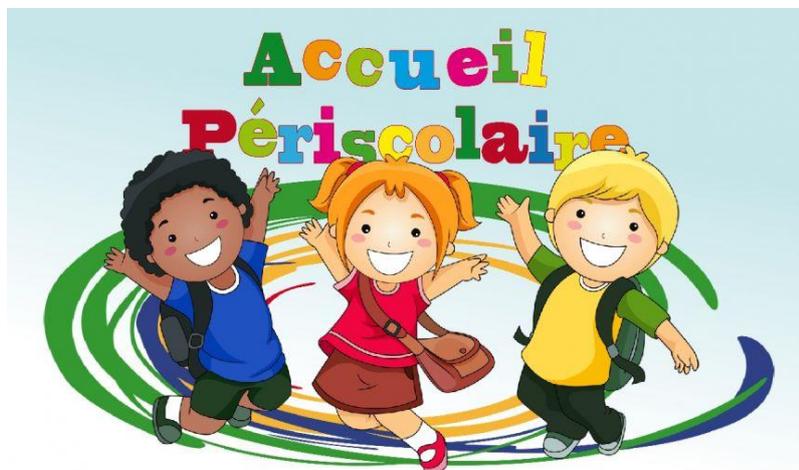
Les Tarifs :

Les tarifs appliqués par l'accueil périscolaire sont en fonction du Quotient Familial (QF).

Ils sont désormais les suivants :

<u>Quotient Familial (QF)</u>	<u>Tarif / heure</u>	<u>Tarif midi</u>
De 0 à 750	1,80 euros	7,43 euros
De 751 à 1000	2,10 euros	8,03 euros
De 1001 à 2000	2,40 euros	8,63 euros
De 2001 à 9999	2,50 euros	8,83 euros

Les modalités de règlement peuvent se faire par chèque, cesu, espèce mais également par virement (en faire la demande au périscolaire auprès de la Directrice).





La restauration

Le temps de midi

Les enfants ont des repas équilibrés, livrés par le Château d'Uzel de l'Adapei. Le repas se fait en un seul service.



Après le repas, les enfants jouent dehors pour se défouler (ce qui est apprécié) puis les PS sont installés pour la sieste après un petit temps calme.

A partir de mai-juin, les élèves de GS iront manger une fois par semaine avec les élémentaires, pour prendre leurs marques en prévision de leur entrée au CP !

Le goûter

Il est en 1 seul service jusqu'à 17h maximum, il est déjà prêt lorsque les enfants arrivent, mais ils participent à la mise en place des verres, des serviettes etc....

Puis vient un temps à l'extérieur (ou dans le préau s'il pleut). De petits ateliers sont proposés dans le préau : des zones sont délimitées ; un coin foot, basket, corde à sauter, marelle etc...

Il y a également des temps à l'intérieur : avec un groupe en bibliothèque, un coin calme/coloriage (les enfants sont demandeurs) et des activités dirigées type arts plastiques, jardinage etc.

L'idée est de rester ludique.

Des projets suivis sur plusieurs semaines vont être mis en place en lien avec les saisons.

La Fréquentation :

Période du 2 septembre 2019 au 31 octobre 2019.

Il y a 117 personnes inscrites (69 garçons et 48 filles) ce qui représente 90 familles.

3 – 5 ans : 31 enfants

6 – 12 ans : 86 enfants





SAINTE-MARIE



ET

MoTo club
SAINTE-MARIE

SES ASSOCIATIONS





Calendrier des Festivités 2020

Janvier

18 janvier :
Assemblée Générale
Moto-Club

22 janvier :
Vœux du Maire

Février

1^{er} février :
Souper dansant foot

Mars

7 et 8 mars :
Assemblée Générale et
Repas dansant Comité
des fêtes

27, 28 et 29 mars :
Représentations
théâtrales

Avril

3, 4 et 5 avril :
Représentations
théâtrales

5 avril :
Moto-Cross
Championnat de France

19 avril :
A la Lueur des Contes
Conte pour enfants

Mai

17 mai :
Repas Paroisse Protestante

Goûter des aînés

Juin

20 juin :
Fête et kermesse de
l'école

Juillet

Août

Septembre

19 et 20 septembre :
Fête du village

Octobre

4 octobre :
Repas friture Tennis
Club de la Vallée
du Rupt

Novembre

Décembre

Téléthon

5 ou 12 décembre :
Repas des aînés



Les associations communales

ASSOCIATION DE CHASSE	M. Jean-Noël BOITEUX	2 rue de Montenois	25113 SAINTE-MARIE
LE CERCLE DES PETITS PRINCES	Mme Vanessa MONGE	33 bis Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTEVILLERS SAINTE-MARIE	M. Guy MONNIER	1 rue Derrière l'Eglise	25113 SAINTE-MARIE
ATELIER PEINTURE	Mme Colette WIEDERHOLD	8 rue Derrière la Chapelle	25113 SAINTE-MARIE
CLUB THÉÂTRE	Mme Elisabeth PARROD	4 bis rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
COMITÉ DES FÊTES	M. Jean-Claude GEORGE	1 rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
ENTRAIDE COMMUNALE	M. Gérard GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
LES CAVALOTES	Mme Marine MAGNIN	10 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
LES VOITURES FOLLES	Mme Sophie LAURENT	1 rue de Laiterie	25113 SAINTE-MARIE
MOTO-CLUB	M. Claude ETHALON	39 Grande Rue	25550 LAIRE
SAINTE-MARIE PATCH	Mme Mireille BOLMONT	28 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Christian GUERITTOT	22 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
LES RENDEZ-VOUS DU JEUDI	Mme Eloïse GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
TEAM MEUUUH	M. Renaud PERIN	3 bis rue de la Rigole	25113 SAINTE-MARIE
Associations culturelles			
PAROISSE PROTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT	Mme Corinne SCHEELE	1 rue du 152ème RI	25420 VOUJEAUCOURT
PAROISSE CATHOLIQUE	M. Jean-Paul SAINTCLOUD Mme Marie-Thérèse GODAT	18 rue de Lougres 6 rue Liliane Reuge	25113 SAINTE-MARIE



Théâtre



" C'est la reprise ! "

Après quelques temps d'absence, la troupe de théâtre de Sainte-Marie composée d'anciens et de nouveaux comédiens est remontée sur les planches depuis début septembre, afin de vous proposer leur prochaine pièce de théâtre pour le printemps 2020.

Les répétitions vont bon train, dans une bonne ambiance tout aussi amusante et délirante mais également studieuse, afin de pouvoir donner constamment le meilleur de nous- mêmes.

Nous espérons, bien sûr vous voir toujours aussi nombreux à venir nous soutenir et nous encourager à continuer nos péripéties dans la joie, la bonne humeur et la convivialité.

Nous souhaitons à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

A très Bientôt



La troupe

ACCA Sainte-Marie

Notre ACCA compte aujourd'hui 15 adhérents et on peut dire qu'il règne une belle entente au sein de l'association. 2018/2019 est une belle saison avec quelques sangliers et quelques chevreuils à son tableau de chasse.

Comme vous le savez, la chasse est un loisir très réglementé et le non-respect des règles entraînent des amendes sévères.

Cette année, la population de sangliers est en augmentation, et nous avons déjà prélevé 4 sangliers adultes et 2 marçassins. La chasse au lièvre a été ouverte 3 jours mais nous n'avons pas vu la « queue d'un » durant ces 3 journées. Et pourtant, ce printemps, on a eu l'occasion d'en voir quelques-uns batifoler sur le territoire. Bien sûr, nous nous interrogeons lorsque nous voyons des traces de voitures en zigzag dans les prés ou en bordure de bois. Braconnage ?

Un point négatif cependant, nous avons eu plusieurs fois des méfaits sur le territoire de la chasse. Le saccage des miradors, ceux-ci sont mis en place pour la sécurité de tous. Le chalet de chasse a, une nouvelle fois, été cambriolé, volet arraché, fenêtre cassée... et vol d'un peson, d'une scie sabre, de lampes, le tout pour environ 300 €.

Nous le savons, la chasse ne fait pas l'unanimité mais notre équipe fait très attention à son entourage et respecte tous les utilisateurs de la nature. Il y a de la place pour tout le monde.

Si l'envie de chasser vous tente, nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre équipe.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin d'année et mes meilleurs vœux pour l'année 2020.

Le Président



Tennis Club de la Vallée du Rupt



Afin de suivre et d'organiser au mieux ses manifestations et compétitions le Tennis Club de la Vallée du Rupt a étoffé son comité avec 14 membres actuellement dont 5 personnes au bureau :

Président : GUERITTOT Christian
Trésorière : PASSAQUI Sandrine
Secrétaire : HANS Nadine
Animateur moniteur de tennis : KOFFI Léon
Responsable sportif : HANS Coralie



Avec un effectif de 92 licenciés pour la saison 2018/2019 nous avons pu maintenir nos diverses activités.

De très bons résultats sur le plan sportif car sur 10 compétitions, nous obtenons les 4 premières places de nos groupes, dont notre équipe 13/14 ans.

Malheureusement, nos actions sportives sont bridées par le manque de structure couverte sur une partie de la saison (limitation d'équipe engagées, de plateaux sportifs pour les enfants, d'entraînement pour les compétiteurs, de tennis loisir...).

Dans ce cadre, je remercie le TC de Bavans, avec qui nous avons un partenariat nous permettant d'assurer un minimum d'entraînement pour nos jeunes joueurs dans son gymnase.

La saison 2019/2020 sera dans la continuité de celle-ci, avec nous l'espérons une avancée dans nos demandes de travaux en cours (aménagement de notre local avec vestiaires et sanitaires, éclairage d'au moins un court afin d'en optimiser l'utilisation).

L'ensemble du comité vous présente ses meilleurs vœux pour 2020 et vous souhaite la réalisation de tous vos projets.



Tennis Club de la Vallée du Rupt
22 Grande Rue - 25113 Sainte-Marie
Tél : 03 81 93 15 79

[Email : cguerittot@cegetel.net](mailto:cguerittot@cegetel.net)

Les voitures folles



L'association les Voitures Folles a repris du service lors du rallye du Sel à Salins les Bains le 31 août 2019, après une trêve de 18 mois pour sa présidente et pilote, qui a pris un peu de temps après l'arrivée de sa fille Olins, qui s'avère déjà être une grande fan du volant.

Une reprise qui s'est parfaitement bien déroulée. Puis un deuxième rallye engagé, celui du Pays de Montbéliard le 5 octobre 2019 qui se déroulait dans le secteur de Sancey. Malheureusement, la 306 a connu un problème mécanique lors de la 3^{ème} spéciale. Nous attendrons donc la saison 2020 pour ressortir la 306 sur de nouvelles spéciales.



Le Cercle des Petits Princes



Au programme cette année !

- Vente saucisses, fromages, chocolats...
- Vente de sapins et articles Noël
- Kermesse fin d'année
- Commande viande barbecue (Liste non définitive- dates à valider)



Pour nous contacter :
33B grande rue - 25113 STE-MARIE
06.18.14.02.42
Mail :
lecercledepetsprinces@gmail.com

Les bénéfices de ces diverses actions nous permettent de soutenir le corps enseignant dans leurs projets pédagogiques, sorties scolaires, classes vertes, achat de draisiennes pour les maternelles....



Comme chaque année, nous avons organisé diverses ventes et manifestations qui ont rencontré un vif succès !
(Ventes saucisses/fromages, sapins, Magicien, Kermesse...)



Vous n'avez pas d'enfant à l'école... et vous souhaitez être informé de nos diverses ventes et actions ?

Vous pouvez nous contacter par mail et nous vous informerons tout au long de l'année des différents événements !

Vous trouverez également les informations sur les panneaux du village...

Envie de vous investir pour vos enfants et rejoindre une équipe ouverte, dynamique et conviviale ?

L'association a besoin de votre soutien, mais aussi de vos suggestions, idées, coups de mains.

L'adhésion vous permet d'être informé de toutes les réunions (environ 1 par mois), activités, et bilans de l'association ...



Moto Club



Angèle Lemonnier

Le motocross du 14 avril fut couronné de succès, pourtant au petit matin la situation ne laissait pas entrevoir une aussi bonne journée. Au lever du jour, la neige recouvrait le circuit de son manteau blanc. C'était une première à Sainte-Marie. La suite nous a confirmé que cette neige était bénéfique, puisque c'est sur un circuit sans boue et sans poussière que se sont déroulées les 12 courses de cette quarante-troisième édition du motocross à Sainte-Marie.

Malgré une température un peu fraîche, le public a répondu présent et nous avons enregistré une de nos meilleures fréquentations. C'est important pour le moto club qui ne bénéficie que de très peu d'aides des pouvoirs publics et qui doit trouver les moyens de financer l'entretien et la remise en état de son circuit. C'est pourquoi, il est important pour nous de recevoir un public nombreux.

Pour la troisième année consécutive, nous avons inscrit une journée découverte sous le nom de journée éducative. C'était le 6 juillet dernier. Cette journée fut l'occasion pour les parents, les enfants ou les adolescents de s'essayer dans ce sport. Nul besoin de souscrire une licence et de posséder une moto et son équipement. Cette journée encadrée par des éducateurs brevetés qui disposent du matériel nécessaire, est également ouverte à ceux qui ont déjà leur équipement avec ou sans licence. Une trentaine d'enfants et d'adolescents s'y sont inscrits. Lors de cette édition, comme les années précédentes, les participants étaient radieux et ils ont reçu un trophée souvenir pour clôturer cette belle journée.

L'ouverture du moto club vers les plus jeunes est depuis plusieurs années un de nos objectifs. Quoi de plus beau que de leur transmettre nos connaissances pour une pratique respectueuse de l'environnement et en toute sécurité. Pour ce faire, le moto club a investi dans la formation d'un éducateur en la personne de François AUBRY, qui assure 3 journées d'entraînement par année. Pour les licenciés du MCSM, elles sont totalement gratuites. Elles sont également ouvertes aux licenciés extérieurs sous certaines conditions. Elles ont eu lieu, cette année, les 15 juin, 26 octobre et 28 novembre de 8h30 à 17h00, à la grande satisfaction des participants.

Les meilleurs résultats de nos pilotes pour cette saison, dans la catégorie quad, la troisième marche du podium pour Loïc SORENZO au championnat Bourgogne Franche-Comté, et une 27^{ème} place au championnat de France. Cette 27^{ème} place ne reflète pas le talent de Loïc, qui, à la suite d'une lourde chute a subi plusieurs fractures aux bras qui l'ont éloigné des circuits. Il a ainsi manqué de nombreuses épreuves. Jean-Michel VELLA, dans la catégorie vétérans OR, finit au pied du podium à la 4^{ème} place.



Notre engagement auprès de l'AFM Téléthon pour soutenir la recherche médicale se poursuit. Comme les années précédentes, nous avons consacré la journée du 7 décembre à un entraînement au profit de cette grande cause, auprès de ceux qui souffrent, et qui nous concerne tous. Les bénéfices de cette journée sont reversés en totalité à l'AFM. Le moto club assure l'organisation avec Jean-Paul SAINTCLOUD. Les frais que représente cette journée sont pris en charge par le moto club.

Je tiens à remercier les habitants de Sainte-Marie pour le bon accueil qu'ils ont réservé à nos sociétaires, le dimanche 17 novembre dernier. Au-delà des quelques euros reçus en échange de notre calendrier, c'est le lien que le MCSM souhaite entretenir avec vous, habitants de notre cher village, qui est le plus important.

Une date à retenir, le 5 avril 2020. La Fédération Française de Motocyclisme vient de nous confier l'organisation de la première épreuve du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne pour la prochaine saison. Une très belle épreuve qui se déroulera à Sainte-Marie, un événement à ne pas manquer.

À toutes et à tous au nom du Moto Club, je vous souhaite une très bonne année 2020.

Claude Ethalon, Président du MCSM

Comité des Fêtes



Bonjour à tous,

Tout d'abord un grand merci à tous les bénévoles qui ont fait le succès de notre nouveau concept « Village en Fête » le samedi après-midi et le repas festif en soirée qui a fini par un feu d'artifice.

La fréquentation fût très encourageante et le résultat festif n'a que des retours positifs.

Pour le succès de notre « Village en Fête », nous constatons une fois de plus que les conditions atmosphériques ont une grande influence, mais nous ne pouvons oublier le dévouement de tous les participants qui permettent le bon déroulement de cette journée.

Je profite de cette tribune pour vous rappeler deux rendez-vous :

- **Assemblée Générale** du Comité des Fêtes le vendredi 6 Mars 2020 à 20h30.

Nous recherchons des candidats pour le Bureau, merci de nous faire parvenir votre candidature.

- **Choucroute** du Comité des Fêtes le samedi 7 mars 2020 à 19h30.

Tarif : 8 € par Bénévole, 15 € par personne, 5 € par enfant de 6 à 12 ans.

Réservation auprès de Mme Evelyne ROZAK.



Le bureau et moi-même
vous souhaitons
une bonne et heureuse année

Le Président du Comité des fêtes, Jean-Claude GEORGE



Le rendez-vous du jeudi

Une nouvelle association au village a été créée depuis cet été !

Sous l'impulsion de quelques membres du club du troisième âge dissout et l'envie de proposer aux habitants de Sainte-Marie un moment hebdomadaire d'échanges et de convivialité, cette association a vu le jour.

Nous nous réunissons comme le nom l'indique tous les jeudis de 14h30 à 16h30.

Tous les habitants du village, voir d'autres communes alentours sont bienvenus à la salle du Préau, derrière le temple.

Ce temps se veut intergénérationnel (les très jeunes sont les bienvenus pendant les vacances scolaires).

A savoir, même si ce rendez-vous se veut hebdomadaire, il est possible de venir au gré de ses envies et de ses disponibilités.

Nous vous proposons des activités à l'écoute de vos attentes : jeux de société (tarot, belote, triomino, scrabble ...), petite randonnée pour se retrouver autour d'un café et prendre « les nouvelles du village ».



Soucieuse d'être une association active, nous avons participé à Octobre Rose, et organisé le samedi 12 octobre une Marche Rose, qui a réuni 38 participants, à l'issue une collation a été offerte.

En parallèle, l'opération tricot organisée pour cette même cause consistait à tricoter des carrés de laine : 33 carrés et 1 paire de chaussettes ont été récoltés.

Nous remercions tous les participants, les bénévoles pour leur investissement et comptons sur vous

l'année prochaine pour relever de nouveaux défis !

Fin novembre, nous avons organisé une réunion d'informations avec Moventis sur le transport à la demande (Tad'Y). Après avoir reçu des explications sur le fonctionnement, nous avons utilisé ce service pour profiter du marché de Noël et de la ville de Montbéliard.

Pour 2020, les activités proposées seront affichées en Mairie, sur les panneaux d'affichage municipaux et sur le site internet de la commune.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Nous vous donnons rendez-vous tous les jeudis...

***Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous,
nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020 !***

Contact et informations : - GROSCLAUDE Eloïse : 06.81.05.17.95
- JOUFFROY Anne-Marie : 06.87.23.89.90



**ASSOCIATION SPORTIVE
PRESENTEVILLERS
SAINTE-MARIE**



Siège social : 1 Rue derrière l'église - 25113 Sainte-Marie - Tel : 06.08.07.72.84
E-mail : ste-marie-presentevillers.as@lbfc-foot.fr

Président : Guy MONNIER
Trésorière : Magalie LOPEZ
Secrétaire : Gilles PREVOT

Entraîneur du Club : Guillaume CITRAS
Educateur Equipe A : Guillaume CITRAS
Educateur Equipe B : John BECKRICH
Responsable Ecole de Football : Christian RUEZ
Educateurs Equipe U18 : Yannick RUEZ et Hervé BARBET
Animateurs Equipe U15 : Benjamin BOILLON et Alexandre LOPEZ
Responsables Equipe U9 : Gilles PREVOT et Mickaël AUVIE
Arbitres : Akim ABDELHAOUI, Azzedine KHARRATIA
Arbitre assistant : Gilles PREVOT



Madame, Monsieur.

Le Président de l'ASPSM et l'ensemble du comité vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Que cette année associative soit pleine de joie, de rencontres et d'échanges, et encore plus agréable à vivre que les précédentes.

Une nouvelle saison de football a démarré.

À ce jour, notre association compte 94 licenciés répartis de la façon suivante : 41 Seniors et Vétérans, 2 U19, 15 U17, 11 U15, 2 U13, 8 Football animation, 11 Dirigeants et Dirigeantes, 2 Arbitres, 1 Educateur Fédéral et 1 Animateur.



Le Président, Guy MONNIER.



Les Cavalotes

L'année 2019 fut une saison encore très remplie avec pas moins d'une quinzaine de rallye dans le Grand Est de la France mais aussi dans le Sud où s'est déroulée la finale de la Coupe de France des rallyes à Albi.

Nous avons eu la chance d'être qualifié avec mon pilote Pierre Emile DUCHÊNE et malgré des problèmes mécaniques concernant la direction assistée, nous terminons à la deuxième place de classe ce qui fait de nous les vice-champions de France de la catégorie F 2000 14.



J'ai également l'honneur de terminer première des copilotes de la ligue Bourgogne Franche-Comté sur plus d'une centaine de licenciés.

La saison 2020 se dessine déjà et les projets commencent déjà à prendre forme. Il était prévu cette année d'organiser une balade touristique de voitures anciennes et d'exception, mais malheureusement, faute de participants, celle-ci a dû être annulée. Je vais réitérer l'organisation de cet événement et j'espère avoir le soutien des habitants de la commune, ce sera l'occasion de vous faire découvrir ma passion dans un moment d'échange et de partage.

La Présidente, Marine MAGNIN

Sainte-Marie Patch



Notre assemblée générale d'octobre dernier a renouvelé et confirmé une fois encore le bureau en place, à savoir : Nicole à la trésorerie, Martine au secrétariat et moi-même toujours à la barre de ce super et sympathique groupe de passionnées de créations en tissus.

Le patchwork nous donne la possibilité de réaliser des ouvrages complètement différents selon les tissus, même avec un même modèle et nous sommes souvent épatées des résultats...

Nous nous lançons dans des nouveautés, aussi, et c'est toujours un bonheur de réaliser des ouvrages originaux...En ce moment, nous « bûchons » sur des sacs d'écolier.

En début d'année, nous reprendrons la technique du Grazy pour les dernières adhérentes, technique qui demande beaucoup de création et utilise les chutes de tissus, les motifs sont brodés, perlés, décorés et les rendus sont tous différents et surprenants,

Pour se maintenir dans la vie, ou vivre une « vieillesse » épanouie, il faut des activités ou des passions.

Nous nous retrouvons dans une ambiance amicale, détendue tous les mercredis après-midi, à la salle du Préau de 14h30 à 17h, et si cela vous tente, nous nous ferons un plaisir de partager notre expérience...ou de connaître de nouvelles idées.....

Au seuil de cette nouvelle année, les adhérentes de notre Club et moi-même, vous présentons nos sincères vœux de SANTÉ et bonheur !

A l'année prochaine,

La Présidente, Mireille BOLMONT



Ecole de musique de la Vallée du Rupt



Ecole de Musique PRELUDE, affiliée à la Fédération Musicale de Franche-Comté et à la Confédération Musicale de France

Formation Musicale (Solfège) en groupe, Cours individuels d'instrument

Ateliers d'ensembles instrumentaux

Créée en 1996, l'école de musique peut donner ses cours dans des salles prêtées par les communes d'Allondans, Arcey, Désandans, Dung, Montenois ou Sainte-Marie. Elle reçoit l'appui du département du Doubs, de Pays de Montbéliard Agglomération et de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

Sa gestion est réalisée, par des bénévoles, sous mode associatif (loi 1901 à but non lucratif).

Les tarifs mensuels correspondent au suivi de 34 cours par an entre septembre et juin, examens de fin d'année inclus. Les cours collectifs de solfège sont facturés 204 € annuellement, ceux individuels d'instruments 28,50 € de l'heure pour des cours hebdomadaires de 1/2h, 3/4h ou 1h. Une réduction de 3% est accordée aux familles dont plusieurs membres suivent des cours. Plus de détail sur notre site internet.

L'adhésion annuelle à l'association est fixée à 25 € par famille en sus de ce tarif.

Les ateliers d'ensemble sont gratuits pour ceux qui suivent des cours instrumentaux.

Les instruments enseignés à la rentrée 2019-2020 sont les suivants :

- Batterie
- Clarinette
- Flûte Traversière
- Guitare Classique, électro acoustique, électrique ou basse
- Piano et Claviers



L'ajout de nouveaux cours instrumentaux à cette liste peut être étudié en fonction de la demande.

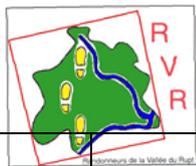
Pour être admis en classe de 1^{ère} année de formation musicale, un enfant doit être âgé de 7 ans minimum avant la fin de l'année civile en cours ou être en classe de CE1. Des cours d'éveil musical sont accessibles à partir de l'âge de 6 ans ou classe de CP.

Ecole de Musique PRELUDE
Chez M Michel SEPULCHRE
7 rue du verger
25260 Montenois
Tel : 03 81 93 41 96



Mail :
ecole.musique@prelude-rupt.fr

Site Internet :
www.prelude-rupt.fr



Les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Contact : Jean-Claude TYRODE - 14 rue Jodry 25550 BAVANS / jean-claude.tyrode@orange.fr Tél : 03 81 96 24 96 // 06 82 24 26 41

DATE	LOCALISATION	Niveau difficulté Durée Distance	Départ Lieu Heure	Animateur Nom Tél
5 Janvier	Présentevillers - Sortie en 8	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Présentevillers 13 h 30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
19 Janvier	Désandans - Sortie en 8 Bernard et Jacky	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h30 Désandans 13 h30	J.GENITONI 03 81 93 55 55
2 Février	Sainte Marie - Sortie en 8	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Sainte-Marie 13 h 30	M. BICHET 03 81 93 41 66
16 Février	Sortie en 8 par Jacky et Jean-Claude à Lougres	A 10 km Après-midi	Sainte-Marie 8 h30 Lougres 13 h30	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
1 Mars	Laire - Sortie en 8	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h30 Laire 13 h30	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
7 Mars	SOIREE DES RANDONNEURS	A - - - soirée	Raynans 20 h 00	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
15 Mars	Argiésans - Sortie en 8	A 6.5 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 9 h Argiésans 13 h 30	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
Pensez à vous inscrire pour le 20 mars pour le repas de la marche populaire				
5 Avril	MARCHE POPULAIRE à LAIRE	Circuits prévus de 12-18-24 km	A partir de 8h	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
19 Avril	Autour d'Onans	A 14 km journée Dénivelé 400 m	Sainte-Marie 8 h 30	JL RACINE 03 81 97 86 34
3 Mai	Mancenans-Lizerne - cascade de Waroly	B 17 km journée dénivelé 600m	Sainte-Marie 8 h 30	B. SCHORI 03 81 95 31 60
17 Mai	Aspach le Bas - Le lac de Michelbach	A 17 km journée dénivelé 200 m	Sainte-Marie 8 h 00	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
Pensez à vous inscrire pour la sortie bus avant le 10 mai pour faire les réservations du restaurant				
2 Juin	Le Belacker	B 14 km journée dénivelé 500 m	Sainte-Marie 8 h 00	JL DIEUDONNE 03 84 29 94 69
14 Juin	Sortie touristique en bus sous réserve du succès de la marche populaire		Sainte-Marie 7 h 00	JC. TYRODE 03 81 96 24 96
28 Juin	Lepuix Gy	C 17 km journée Dénivelé 600 m	Sainte-Marie 8 h00	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
12 Juillet	Vaufrey	B 19 km journée Dénivelé 400 m	Sainte-Marie 8 h00	B. SCHORI 03 81 95 31 60
26 Juillet	Faucogney et La Mer	C 16 km journée Dénivelé 450 m	Sainte-Marie 8 h 00	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
Pensez à vous inscrire pour le gîte avant le 20 juillet si possible				
9 Août	Charquemont – La Cendrée	A 16 km journée	Sainte-Marie 8 h00	B. SCHORI 03 81 95 31 60
23 Août	Consolation	B 16 km journée Dénivelé 470 m	Sainte-Marie 8 h 30	D.TISSERAND 03 81 92 33 62
8 Septembre	Goumois – La Goule	B 13 km journée Dénivelé 300 m	Sainte-Marie 8 h 30	JL DIEUDONNE 03 84 29 94 69
11 et 12 Septembre	WEEK END EN GITE	Se renseigner		JC. TYRODE 03 81 96 24 96
27 Septembre	Saignelegier (CH) – les étangs de la Gruère Ne pas oublier ses papiers d'identité	A 16 km journée Dénivelé 100m	Sainte-Marie 8 h 00	Évelyne DEVAUX 03 81 92 37 20
4 Octobre	Marche populaire de Mandeure	Plusieurs circuits	Se renseigner voir la presse locale	
18 Octobre	Vaucluse – la vallée du Dessoubre	B 13 km journée Dénivelé 450 m	Sainte-Marie 8 h 30	M. BICHET 03 81 93 41 66
8 Novembre	Grillades Lieu à définir	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Sainte Marie 13 h 30	D. TISSERAND 03 81 92 33 62
22 Novembre	Sortie en 8 à Bretigney par Jacky et Jean-Claude	A 9 km + 9 km 2 x 1/2 journées	Sainte-Marie 8 h 30 Bretigney 13 h 30	J.GENITONI 03 81 93 55 55
27 Novembre	ASSEMBLEE GENERALE suivie du Beaujolais nouveau		Raynans 20 h 00	
5 Décembre	TELETHON le samedi	A 9 km 1/2 journée	Aibre 8h30	

Les niveaux de difficulté : A : facile B : moyenne C : forte dénivelée-Location de raquettes auprès de J-C TYRODE 2 €/j, caution 15 € ; Location d'abris Bernard SCHORI 20 €/j, caution 200 €
ASSURANCE : en plus de la responsabilité civile, notre contrat comprend la garantie « Individuelle Accident » qui couvre les dommages corporels d'origine accidentelle survenant au cours de nos activités. Toutefois, nous recommandons aux adhérents de prendre une assurance famille couvrant toutes leurs activités.

Nos randonnées sont ouvertes à tous gratuitement, non adhérents pour une période d'essai Cotation 10 €, gratuit pour les enfants de moins de 14 ans

Comité : Président Jean-Claude TYRODE, Trésorier Michel BICHET, Secrétaire Marie-Sol TYRODE.

Responsable des sentiers : Evelyne DEVAUX, Michel ANDRÉ, Jacques GÉNITONI, Denis JEANNIN, Bernard SCHORI et Daniel TISSERAND.



Noël au Pays de Savoie

Gâteau de Savoie de Noël

Ingrédients : pour 12 parts individuelles

Gâteau de Savoie de Noël : 4 œufs, 35g de farine, 35g de maïzena, 1.5 cc d'épices à pain d'épices, 100g de sucre, 30g de chocolat noir.

Chantilly à l'orange : 20cl de crème liquide, le jus d'une demi-orange, 20g de sucre.

Sauce chocolat orange : le jus d'une demi-orange, 25g de cacao amer en poudre, 40g de sucre.

Finition : copeaux très fins de chocolat.



Préparation :

Gâteau de Savoie :

Préchauffez le four à 170°C. Séparez les blancs des jaunes. Fouettez les jaunes avec le sucre pendant 5 min, pour avoir un mélange blanchi et très mousseux. Tamisez la farine et la maïzena avec les épices. Hachez le chocolat très finement. Montez les blancs en neige. Incorporez alternativement les blancs en neige et le mélange de poudres à la spatule. Terminez par le chocolat haché. Versez dans les moules et enfournez pour 20 min. Laissez refroidir avant de démouler.

Chantilly à l'orange :

Pressez la moitié d'une orange. Montez la crème bien froide en chantilly. Serrez avec le sucre à la fin puis ajoutez doucement le jus d'orange en fouettant. Mettez dans une poche munie d'une douille cannelée. Réservez au frais.

Sauce chocolat :

Diluez le sucre et le cacao dans le jus d'orange.

Montage :

Sur une assiette, déposez une rosace de chantilly et un peu de sauce chocolat au centre. Posez dessus un dôme de gâteau de Savoie. Couvrez d'une rosace de chantilly et saupoudrez de copeaux de chocolat. Déposez de la sauce chocolat autour du gâteau.

Dégustez !



Les rissoles

Ingrédients :

250 g de pâte feuilletée, 1kg de poires (ou de pommes), 150 g de sucre, 1 verre d'eau, 1 jaune d'œuf pour la dorure.



Préparation :

Pelez les fruits, coupez-les en dés. Mettez les fruits dans une casserole, ajoutez l'eau et le sucre et cuisez doucement pour réaliser une compote.

Étalez la pâte, découpez des rectangles.

Disposez un petit tas de compote au milieu, refermez en soudant les bords avec un peu d'eau. Badigeonnez les chaussons avec un peu de jaune d'œuf.

Faites cuire les rissoles au four Th 6/7 pendant environ 15 minutes, jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

La fondue Savoyarde



Ingrédients pour 4 personnes :

800 g de fromage (par exemple moitié Emmental de Savoie, moitié Beaufort), ½ bouteille de Vin de Savoie blanc Abymes, 1 gousse d'ail, noix de muscade, poivre du moulin, 1 gros pain de campagne coupé en dés.

Préparation :

Râpez le fromage et versez-le dans un caquelon préalablement frotté avec la gousse d'ail. Recouvrez avec le vin blanc.

Faites chauffer à feu doux, en mélangeant bien avec une cuillère en bois pour obtenir un mélange lisse et homogène.

Ajoutez du poivre et de la noix de muscade râpée.

Laissez cuire la fondue encore 5 minutes, sans cesser de remuer.

Posez le caquelon sur son réchaud et dégustez la fondue en plongeant les morceaux de pain piqués sur une longue fourchette.